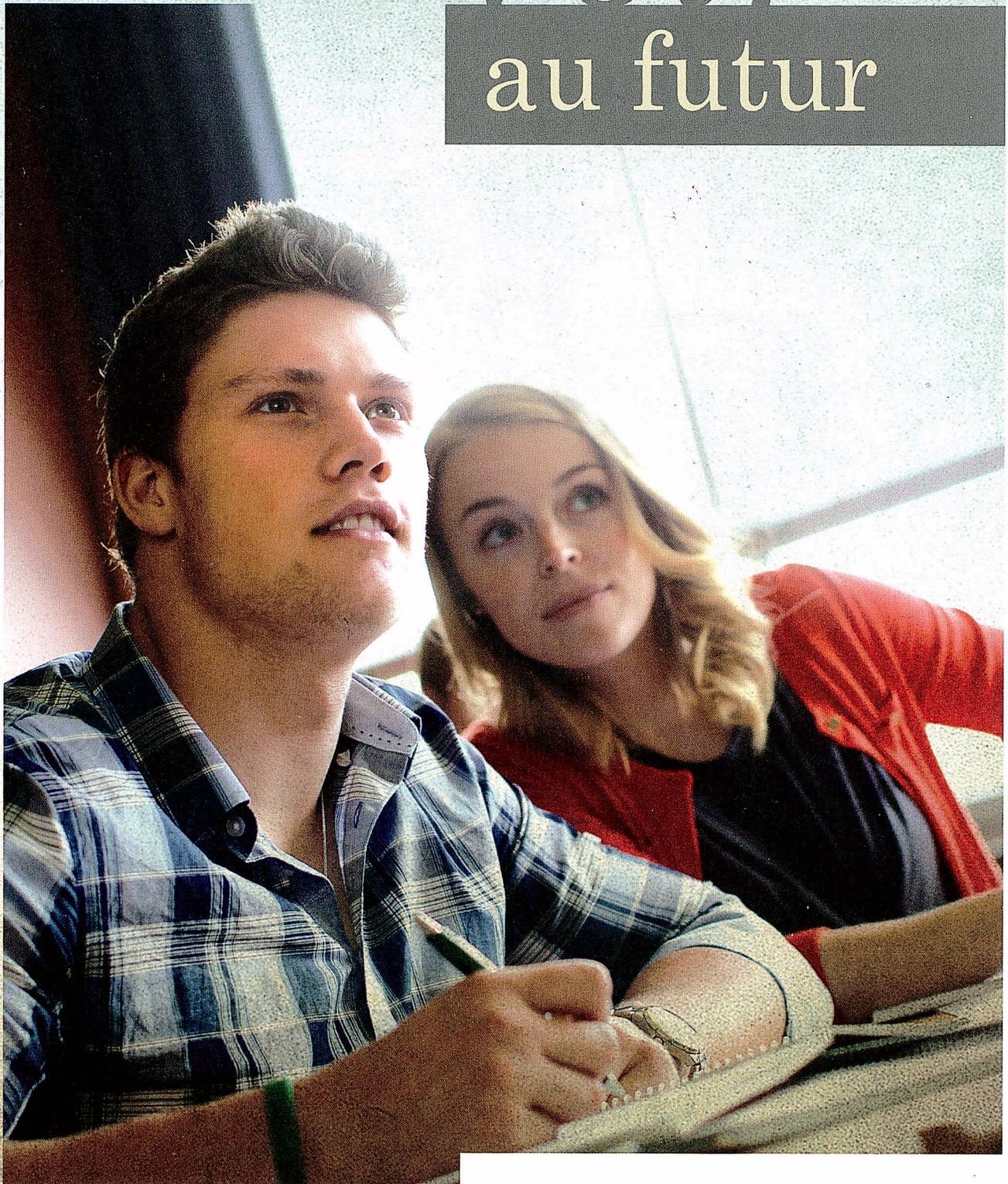


# *Voir* au futur



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

*Personne-ressource :*

Monsieur Alain Webster, professeur  
Vice-recteur au développement durable et aux relations  
gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil

Téléphone : 819-821-8286

Courriel : [VRDD@USherbrooke.ca](mailto:VRDD@USherbrooke.ca)

# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la  
*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*



UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

Rectorat

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 27 novembre 2014

Monsieur Jean Leroux  
Directeur général par intérim  
Direction générale du financement  
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
et de la Science  
1035, rue De La Chevrotière, 19<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapports concernant l'année financière 2013-2014**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2013-2014 suivants :

- les états financiers (pages et annexes 1 à 4 du système d'information financière des universités)
- l'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance de l'établissement;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même qu'une copie en format PDF et en format Excel. Les 32 autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources financières et matérielles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tel que demandé.

Espérant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

La rectrice,

Professeure Luce Samoisette

Documents joints

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Rapport financier 2013-2014
2. État du traitement 2013-2014
3. Rapport sur la performance 2013-2014
4. Perspectives de développement

## 1. Rapport financier 2013-2014

Université de Sherbrooke  
Bilan  
au 30 avril 2014

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>										
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	1 817 996	0	0	0	0		1 817 996	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	38	0	0		38	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	46 298 140	---	---	---	---		46 298 140	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 339 228	---	---	---	---		3 339 228	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	11 862 106	60 688 185	13 552 014	0	0		86 102 305	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	10 496 985	32 577 360	(0)	0	0	(43 074 345)	(0)	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	4 301 888	14 649	0	0	0		4 316 537	10
11	Stocks (075)	s/o	615 509	0	---	0	0		615 509	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>78 731 853</b>	<b>93 280 194</b>	<b>13 552 051</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>(43 074 345)</b>	<b>142 489 754</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	95 591 869	0	0		95 591 869	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 106 015	0	0	0	0		1 106 015	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	724 995 866	---	---		724 995 866	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 660 619	0	0	0	0		2 660 619	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>82 498 487 \$</b>	<b>93 280 194 \$</b>	<b>834 139 786 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(43 074 345) \$</b>	<b>966 844 122 \$</b>	<b>22</b>

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	44 819 984	0	102 562 263	0	0		147 382 246	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	1 661 063	0	0		1 661 063	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	31 713 344	0	---	0	0		31 713 344	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	22 853 395	200 827	2 964 976	0	0		26 019 198	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	2 709 641	0	---	---	0		2 709 641	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	37 827 195	0	0		37 827 195	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	32 577 360	0	10 496 985	0	0	(43 074 345)		\$ 33
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>134 673 723</b>	<b>200 827</b>	<b>155 512 481</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>(43 074 345)</b>	<b>247 312 686</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	171 246 029	0	0	0	0		171 246 029	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	423 481 499	0	0		423 481 499	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	93 079 367	225 222 497	---	---		318 301 864	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
40	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>305 919 752 \$</b>	<b>93 280 194 \$</b>	<b>804 216 477 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(43 074 345) \$</b>	<b>1 160 342 078 \$</b>	<b>40</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	33 609 890	0	0	0	0		33 609 890	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0			\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(257 031 154)	---	---	---	---		(257 031 154)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	29 923 309	---	---		29 923 309	46
47	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(223 421 265) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>29 923 309 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(193 497 955) \$</b>	<b>47</b>
48	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>82 498 487 \$</b>	<b>93 280 194 \$</b>	<b>834 139 786 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(43 074 345) \$</b>	<b>966 844 123 \$</b>	<b>48</b>

Université de Sherbrooke  
État des produits  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	41 065 867	---	---	---	---	41 065 867	
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	3 455 144	---	---	---	---	3 455 144	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	302 073	---	---	---	---	302 073	
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	5 611 963	---	---	---	---	5 611 963	
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	6 787 443	---	---	---	---	6 787 443	
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	3 939 426	---	---	---	---	3 939 426	
<b>7</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>61 161 917</b>					<b>61 161 917</b>	
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	265 998 964	2 963 195	0	---	---	268 962 159	
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	861 865	18 485 013	10 929 254	0	0	30 276 132	
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	7 289 802	39 831 293	0	0	0	47 121 095	
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	4 460 616	6 586 233	0	0	0	11 046 849	
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 12	
<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	11 550 627	---	---	11 550 627	
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 14	
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 15	
16	Autres (533)	s/o	---	---	26 908 800	---	---	26 908 800	
<b>17</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>278 611 247</b>	<b>67 865 735</b>	<b>49 388 681</b>			<b>395 865 663</b>	
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	613 774	0	0	6 353	0	620 127	
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 19	
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$ 20	
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	5 600	5 178 911	0	0	0	5 184 511	
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	860 980	45 885 041	(0)	0	0	46 746 021	
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 23	
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 24	
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	2 546 597	---	---	---	---	2 546 597	
26	Ventes externes (460)	s/o	27 667 974	0	0	-	0	27 667 974	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	9 348 043	0	0	0	0	9 348 043	
<b>29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>41 042 968</b>	<b>51 063 952</b>		<b>6 353</b>		<b>92 113 273</b>	
<b>30</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>380 816 131</b>	<b>118 929 687</b>	<b>49 388 681</b>	<b>6 353</b>		<b>549 140 852</b>	

Université de Sherbrooke  
Etat des charges  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								
2	Direction	s/o	18 544 578	452 008	-	-	-	18 996 585	1
3	Gérance	s/o	1 194 570	41 875	-	-	-	1 236 445	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	94 074 272	31 731 421	-	-	-	125 805 692	4
5	Chargés de cours	s/o	30 209 210	303 849	-	-	-	30 513 059	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 854 972	14 294 302	-	-	-	20 149 274	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 618 001	5 520 504	-	-	-	9 138 505	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	37 391 936	1 172 704	-	-	0	38 564 640	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	17 522 452	3 146 239	-	-	0	20 668 691	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	22 897 745	818 603	-	-	-	23 716 348	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	7 197 061	285 065	-	-	-	7 482 126	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	45 079 816	10 493 262	-	-	0	55 573 078	12
13	<b>TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>283 584 613</b>	<b>68 259 831</b>				<b>351 844 443</b>	<b>13</b>
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	17 174 929	-	-	-	-	17 174 929	14
	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	(1 626 516)	0	-	-	0	(1 626 516)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	276 538	0	-	-	0	276 538	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	324 193	4 732 744	-	-	0	5 056 937	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	876 128	119 095	-	-	-	995 223	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	7 786 710	5 224 474	-	-	0	13 011 184	19
20	Bourses (735)	s/o	3 856 949	18 730 138	-	-	0	22 587 088	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	6 380 744	5 483 391	43 149	0	-	11 907 284	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	7 436 130	8 246 508	-	-	0	15 682 638	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 008 257	0	-	-	0	1 008 257	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	29 054 390	3 318 612	0	-	0	32 373 001	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	5 533 914	326 359	-	-	0	5 860 273	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	10 215 356	321 821	0	-	0	10 537 177	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 530 019	33 652	-	-	0	4 563 671	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	603 163	64 262	-	-	0	667 425	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	2 546 597	-	-	-	2 546 597	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	-	4 045	0	4 045	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	723 451	1 029 763	1 814 113	-	0	3 567 328	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	2 104 659	0	17 040 168	0	0	19 144 827	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	48 562 287	-	-	48 562 287	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	0	-	-	\$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	5 702 645	7 800	0	643 059	0	6 353 504	38
39	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>101 961 658</b>	<b>50 185 217</b>	<b>67 459 717</b>	<b>647 104</b>		<b>220 253 696</b>	<b>39</b>
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	40
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	<b>TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>101 961 658</b>	<b>50 185 217</b>	<b>67 459 717</b>	<b>647 104</b>		<b>220 253 696</b>	<b>42</b>
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>385 546 270</b>	<b>118 445 048</b>	<b>67 459 717</b>	<b>647 104</b>		<b>572 098 139</b>	<b>44</b>
45	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>(4 730 139)</b>	<b>484 639</b>	<b>(18 071 035)</b>	<b>(640 751)</b>		<b>(22 957 286)</b>	<b>45</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke  
Évolution des soldes de fonds  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(203 255 769)	0	31 583 489	640 751			(171 031 528)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé	(203 255 769)	0	31 583 489	640 751	\$	\$	(171 031 528)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 380 816 131	118 929 687	49 388 681	6 353	0	0	549 140 852	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 385 546 270	118 445 048	67 459 717	647 104	0	0	572 098 139	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 730 139)	484 639	(18 071 035)	(640 751)	\$	\$	(22 957 286)	6
7	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o		490 860				490 860	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 484 639	0	15 919 996	0	0		16 404 635	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 15 919 996	484 639	0	0	0		16 404 635	10
11	Sous-total	(20 165 496)	\$	(1 660 179)	(640 751)	\$	\$	(22 466 426)	11
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(223 421 265) \$	0 \$	29 923 309 \$	- \$	- \$	- \$	(193 497 955) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	41 065 867	---	---	---	---	0	---	---	---	41 065 867	1
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	3 455 144	---	---	---	---	---	3 455 144	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	302 073	---	---	---	---	---	302 073	3
4 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	5 611 963	---	---	5 611 963	4
5 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	50 413	0	46 562	6 575 097	0	73 875	41 495	0	0	6 787 443	5
6 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 248 615	0	77 387	36 154	0	1 574 324	19	2 927	---	3 939 426	6
<b>7 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>43 364 896</b>	<b>\$</b>	<b>123 949</b>	<b>10 368 469</b>	<b>\$</b>	<b>1 648 199</b>	<b>5 653 477</b>	<b>2 927</b>	<b>\$</b>	<b>61 161 917</b>	<b>7</b>
8 Subventions du Ministre (515)	---	---	0	264 561 664	---	---	1 437 300	---	---	265 998 964	8
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	651 962	0	0	79 905	(180 325)	5 550	304 773	0	---	861 865	9
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	6 982 445	0	250 357	57 000	0	---	7 289 802	10
11 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	4 354 906	7 232	0	81 367	0	0	17 111	0	---	4 460 616	11
<b>12 Total des subventions</b>	<b>5 006 868</b>	<b>7 232</b>	<b>\$</b>	<b>271 705 381</b>	<b>(180 325)</b>	<b>255 907</b>	<b>1 816 184</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>278 611 247</b>	<b>12</b>
13 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	557 913	---	0	0	55 861	---	613 774	13
14 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	\$	14
15 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	---	\$	15
16 Produits provenant d'une fondation (446)	5 600	0	0	0	0	0	0	0	---	5 600	16
17 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	27 022	254 162	0	640	0	7 500	571 656	0	---	860 980	17
18 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	\$	18
19 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	24 931	0	2 521 666	0	0	0	0	---	2 546 597	19
20 Ventes externes (460)	1 021 264	972 921	819 731	1 350 243	2 285 121	3 521 906	6 608 782	11 088 006	---	27 667 974	20
22 Autres produits (466, 470)	1 466 196	3 206 797	71 852	2 907 887	584 844	19 075	870 209	221 184	---	9 348 043	22
<b>23 Total des produits autres</b>	<b>2 520 082</b>	<b>4 458 810</b>	<b>891 583</b>	<b>7 338 349</b>	<b>2 869 965</b>	<b>3 548 481</b>	<b>8 050 646</b>	<b>11 365 051</b>	<b>\$</b>	<b>41 042 968</b>	<b>23</b>
<b>24 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>50 891 846 \$</b>	<b>4 466 042 \$</b>	<b>1 015 533 \$</b>	<b>289 412 199 \$</b>	<b>2 689 640 \$</b>	<b>5 452 587 \$</b>	<b>15 520 307 \$</b>	<b>11 367 978 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>380 816 131 \$</b>	<b>24</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Masses salariales											1
2 Direction	8 855 801	141 726	1 843 969	5 432 865	966 234	330 076	802 964	170 944		18 544 578	2
3 Gérance	41 875	0	73 184	0	909 697	0	152 674	17 140		1 194 570	3
4 Enseignants-chercheurs	92 468 324	1 378 505	0	108 667	0	118 776	0	0		94 074 272	4
5 Chargés de cours	30 155 030	41 212	0	0	0	12 968	0	0		30 209 210	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 460 869	1 923 406	512	834	0	468 936	415	0		5 854 972	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 468 618	901 549	103 574	337 646	24 513	12 702	744 698	24 701		3 618 001	7
8 Personnel professionnel non enseignant	17 606 381	682 902	5 048 150	9 082 322	783 625	1 107 421	2 845 045	236 091		37 391 936	8
9 Personnel de soutien technique	6 988 138	542 802	5 794 900	1 856 982	1 805 583	24 011	510 037	0		17 522 452	9
10 Personnel de soutien de bureau	12 569 820	401 711	1 544 194	5 227 445	617 376	528 493	1 708 596	300 111		22 897 745	10
11 Personnel de métier et ouvrier	594 937	9 001	114 565	78 810	5 348 079	0	920 085	131 584		7 197 061	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	31 240 304	1 274 934	3 123 614	5 074 581	2 220 837	440 210	1 519 874	185 460		45 079 816	12
<b>13 Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>205 450 097</b>	<b>7 297 749</b>	<b>17 646 660</b>	<b>27 200 152</b>	<b>12 675 943</b>	<b>3 043 594</b>	<b>9 204 387</b>	<b>1 066 030</b>	<b>\$</b>	<b>283 564 613</b>	<b>13</b>
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	17 174 929	17 174 929	14
15 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	(1 258 566)	(79 338)	(36 649)	(256 706)	0	56	13 507	(8 820)		(1 626 516)	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	276 538	0	0	0	0	0	0		276 538	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	10 704	313 489	0	0	0	0	0	0		324 193	17
18 Formation et perfectionnement (710)	455 161	11 553	147 297	204 133	11 954	22 431	21 426	172		876 128	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	3 875 679	743 752	42 777	285 371	205 176	646 869	1 970 388	16 699		7 786 710	19
20 Bourses (735)	865 151	2 677 076	0	306 263	0	2 210	6 250	0		3 856 949	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 343 957	1 116 835	240 925	1 756 136	16 174	66 872	270 310	569 535		6 380 744	21
22 Fournitures et matériel (745)	2 356 000	927 956	997 967	751 817	1 452 725	329 161	590 532	29 953		7 436 130	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	346 374	0	(375)	30 614	67 794	230 632	323 944	9 275		1 008 257	23
24 Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 407 543	3 848 752	2 099 571	3 645 582	5 357 673	1 503 273	3 891 063	1 300 933		29 054 390	24
25 Volumes et périodiques (750)	204 398	39 456	5 192 020	13 917	2 087	78 381	3 656	0		5 533 914	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	295 576	136 948	23 457	54 602	9 294 071	733	108 143	301 827		10 215 356	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	420 108	28 116	16 502	66 763	3 744 406	157 313	91 470	5 340		4 530 019	27
28 Location-exploitation (830)	69 282	(792)	7 347	293 514	44 841	28 741	119 719	40 511		603 163	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 29	
30 Biens sous le seul de capitalisation (892)	146 651	202 018	19 109	10 881	51 371	(25 226)	67 521	251 126		723 451	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 31	
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	45 819	20 829	4 908	1 821 285	407	41 804	151 267	18 340		2 104 659	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 33	
34 Autres charges (860, 870)	270 316	167 827	8 643	553 142	14 255	708 450	39 374	3 940 639		5 702 645	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>18 130 690</b>	<b>10 154 475</b>	<b>8 763 500</b>	<b>9 537 333</b>	<b>20 262 933</b>	<b>3 791 698</b>	<b>7 670 570</b>	<b>6 475 529</b>	<b>17 174 929</b>	<b>101 961 658</b>	<b>35</b>
36 Virements interfonctions (877)	729 955	4 465	(413 728)	6 253	(3 317 368)	23 238	1 243 099	1 724 087		\$ 36	
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37	
38 Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38	
<b>39 Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>224 310 741</b>	<b>17 456 689</b>	<b>25 996 432</b>	<b>36 743 738</b>	<b>29 621 508</b>	<b>6 858 531</b>	<b>18 118 056</b>	<b>9 265 646</b>	<b>17 174 929</b>	<b>385 546 270</b>	<b>39</b>
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40	
<b>41 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>224 310 741 \$</b>	<b>17 456 689 \$</b>	<b>25 996 432 \$</b>	<b>36 743 738 \$</b>	<b>29 621 508 \$</b>	<b>6 858 531 \$</b>	<b>18 118 056 \$</b>	<b>9 265 646 \$</b>	<b>17 174 929 \$</b>	<b>385 546 270 \$</b>	<b>41</b>

Université de Sherbrooke  
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
 de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Subvention du Ministère (515)	953 581	61 529	1 991	0	0	349 411	1 596 683	0		2 963 195
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	992 319	17 192 006	0	0	0	286 726	13 963	0		18 485 013
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	39 583 664	0	0	0	247 629	0	0		39 831 293
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	199 587	6 559 174	0	0	0	(172 528)	0	0		6 586 233
<b>5 Total des subventions</b>	<b>2 145 487</b>	<b>63 396 373</b>	<b>1 991</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>711 237</b>	<b>1 610 646</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>67 865 735</b>
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	152 935	3 639 288	0	0	0	546 936	839 752	0		5 178 911
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	30 589 097	14 550 572	2 890	0	0	554 152	188 330	0		45 885 041
11 Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11
12 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 12
14 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 14
<b>15 Total des produits autres</b>	<b>30 742 032</b>	<b>18 189 860</b>	<b>2 890</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>1 101 088</b>	<b>1 028 082</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>51 063 952</b>
<b>16 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>32 887 519 \$</b>	<b>81 586 233 \$</b>	<b>4 881 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 812 325 \$</b>	<b>2 638 728 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>118 929 687 \$</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Masses salariales											1
2 Direction	47 640	404 368	0	0	0	0	0	0		452 008	2
3 Cérance	41 875	0	0	0	0	0	0	0		41 875	3
4 Enseignants-chercheurs	23 303 646	8 199 421	0	0	0	228 354	0	0		31 731 421	4
5 Chargés de cours	105 021	175 210	0	0	0	23 618	0	0		303 849	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	437 804	13 678 920	0	0	0	177 578	0	0		14 294 302	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	388 842	4 716 106	4 881	0	0	228 428	182 247	0		5 520 504	7
8 Personnel professionnel non enseignant	601 903	896 970	0	0	0	(401 374)	75 206	0		1 172 704	8
9 Personnel de soutien technique	79 917	3 063 467	0	0	0	2 855	0	0		3 146 239	9
10 Personnel de soutien de bureau	273 746	487 028	0	0	0	13 335	44 494	0		818 603	10
11 Personnel de métier et ouvrier	0	285 065	0	0	0	0	0	0		285 065	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 744 674	5 744 974	0	0	0	(16 041)	19 656	0		10 493 262	12
<b>13 Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>30 025 067</b>	<b>37 651 528</b>	<b>4 881</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>256 752</b>	<b>321 602</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>68 259 831</b>	<b>13</b>
14 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 14	
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15	
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	124 060	4 606 859	0	0	0	1 825	0	0		4 732 744	16
17 Formation et perfectionnement (710)	99 959	14 370	0	0	0	5 366	0	0		119 095	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 294 896	3 542 911	0	0	0	367 224	19 443	0		5 224 474	18
19 Bourses (735)	398 615	16 605 779	0	0	0	96 074	1 629 671	0		18 730 138	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	267 412	4 694 217	0	0	0	454 301	67 462	0		5 483 391	20
21 Fournitures et matériel (745)	424 689	7 788 977	0	0	0	28 206	4 636	0		8 246 508	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 22	
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	707 547	2 550 855	0	0	0	12 415	47 795	0		3 318 612	23
24 Volumes et périodiques (750)	203 013	109 885	0	0	0	13 002	459	0		326 359	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	2 914	293 999	0	0	0	24 908	0	0		321 821	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	7 968	23 686	0	0	0	1 998	0	0		33 652	26
27 Location exploitation (830)	1 344	62 352	0	0	0	567	0	0		64 262	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	3 314	2 404 535	0	0	0	94 382	44 365	0		2 546 597	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 29	
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	163 553	884 241	0	0	0	(31 688)	13 657	0		1 029 763	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 31	
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 32	
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 33	
34 Autres charges (860, 870)	0	7 800	0	0	0	0	0	0		7 800	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>3 698 686</b>	<b>43 590 466</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>1 068 579</b>	<b>1 827 487</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>50 185 217</b>	<b>35</b>
36 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 36	
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37	
38 Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38	
<b>39 Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>3 698 686</b>	<b>43 590 466</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>1 068 579</b>	<b>1 827 487</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>50 185 217</b>	<b>39</b>
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40	
<b>41 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>33 723 753 \$</b>	<b>81 241 993 \$</b>	<b>4 881 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 325 331 \$</b>	<b>2 149 089 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>118 445 048 \$</b>	<b>41</b>

## 2. État du traitement 2013-2014



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Université de Sherbrooke

Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958  
Télécopieur : 819 821-3640  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de Université de Sherbrooke pour l'exercice terminé le 30 avril 2014 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*.

### Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*.

### **Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider Université de Sherbrooke à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de Université de Sherbrooke et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Sherbrooke  
Le 23 septembre 2014

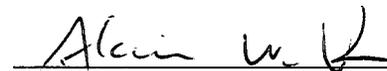
---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

## ÉTAT DE TRAITEMENT 2013-2014

Date :

Administrateur :



Alain Webster, vice-recteur au développement durable  
et aux relations internationales

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2013-2014  
 Page : 1 de 3

### 1. Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départs exercés <sup>(1)</sup>	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)
Samoisette, Luce Rectrice	295 005	3 022,34			12	
Beauvais, Jacques Vice-recteur à la recherche	187 862	1 571,74			12	
Buteau, Martin Vice-recteur ressources humaines et à la vie étudiante et vice-recteur Tech. Information	187 862	1 894,50			12	
Laflamme, Lucie Vice-rectrice aux études	187 862	3 017,13			12	
Roch, Joanne Vice-rectrice à l'administration	187 862	1 877,83			12	
Webster, Alain Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales & Vice-Recteur Campus Longueuil	187 862	1 571,74			12	
Beauchesne, André Vice-recteur adjoint	146 532	1 894,50			12	
Viens, Jacques Vice-recteur adjoint	146 532	1 030,99			12	
Bertrand, Jean-Pierre Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	146 532	1 193,94			12	
Gaudreault, Pierre-Richard Vice-recteur associé et directeur général	153 892	1 571,74			12	
Godbout, Éline Vice-rectrice associée et directrice générale des ressources financières	154 661	1 297,28			12	

<sup>(1)</sup> La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2013-2014 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

<sup>(2)</sup> Salaire en vigueur au moment du départ de l'employée

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Nom et fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départs exercés <sup>(1)</sup>	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)
Faucher, Jocelyne Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	244 259	891,53			12	
Brochu, Frédéric Secrétaire général adjoint	146 532	828,14			12	
Brunelle, Jean-Pierre Doyen FEPS	165 289	1 223,60			12	
Coderre, François Doyen Faculté d'administration	173 755	7 075,39			11	
Cossette, Pierre Doyen FMSS	242 653	1 571,74			12	
Deaudelin, Colette Doyenne Faculté d'éducation	152 342 <sup>(2)</sup>	77,45	14 962		1	
Doucet, Patrik Doyen Faculté de génie	166 258	1 397,07			11	
Hudon, Christine Doyenne FLSH	166 367	1 571,74			12	
Jandl, Serge Doyen Faculté des sciences	166 258	1 441,84			12	
Lachiver, Gérard Doyen Faculté de génie	163 028 <sup>(2)</sup>	16,28	16 461		1	
Lebel-Grenier, Sébastien Doyen Faculté de droit	160 824	844,06			12	
Noël, Pierre Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	150 289	1 227,89			12	
Striganuk, Serge Doyen Faculté d'éducation	155 389	1 435,26			11	
Turmel, Francine Doyenne Faculté d'administration	170 348 <sup>(2)</sup>	136,48	32 968		1	

<sup>(1)</sup> La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2013-2014 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

<sup>(2)</sup> Salaire en vigueur au moment du départ de l'employée

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2013-2014  
 Page : 2 de 3

### 2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)			
	Effectif total (**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	89,48	Le plus élevé	198 248	55 771
		Moyenne	132 493	5 414
		Le moins élevé	88 811	20
Personnel de direction des services	13,36	Le plus élevé	154 196	9 285
		Moyenne	137 356	2 865
		Le moins élevé	97 987	114
Personnel de gérance des emplois de soutien	100,21	Le plus élevé	137 028	24 769
		Moyenne	90 805	4 122
		Le moins élevé	67 803	8

(\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(\*\*) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2013-2014  
 Page : 3 de 3

### 3. Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Samoisette, Luce	Rectrice	12	4 788
Beauvais, Jacques	Vice-recteur à la recherche	12	5 260
Buteau, Martin	Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante & vice-recteur Tech. Information	12	1 592
Laflamme, Lucie	Vice-rectrice aux études	12	7 517
Roch, Joanne	Vice-rectrice à l'administration	12	970
Webster, Alain	Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales & Vice- Recteur Campus Longueuil	12	8 647
Beauchesne, André	Vice-recteur adjoint	12	7 450
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	737
Bertrand, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	12	0
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé et directeur général	12	3 135

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Godbout, Éleine	Vice-rectrice associée et directrice générale des ressources financières	12	1 972
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	12	3 068
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	159
Brunelle, Jean-Pierre	Doyen FEPS	12	858
Coderre, François	Doyen Faculté d'administration	11	1 761
Cossette, Pierre	Doyen FMSS	12	1 693
Deaudelin, Colette	Doyenne Faculté d'éducation	1	1 045
Doucet, Patrick	Doyen Faculté de génie	11	7 751
Hudon, Christine	Doyenne FLSH	12	0
Jandl, Serge	Doyen Faculté des sciences	12	203
Lachiver, Gérard	Doyen Faculté de génie	1	413
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen Faculté de droit	12	8 607
Noël, Pierre	Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	12	1 957
Striganuk, Serge	Doyen Faculté d'éducation	11	2 081
Turmel, Francine	Doyenne Faculté d'administration	1	187

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif <sup>(*)</sup>	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement <sup>(**)</sup>	Le plus élevé		23 870
	Moyenne		2 631
	Le moins élevé		0
Personnel de direction des services	Le plus élevé		13 094
	Moyenne		3 565
	Le moins élevé		808
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé		22 885
	Moyenne		1 562
	Le moins élevé		0

<sup>(\*)</sup> S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

<sup>(\*\*)</sup> Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Renseignements additionnels selon le paragraphe 3 de l'article 3.4 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* - Indemnités de départ

Année 2013-2014

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Rectrice	Samoisette, Luce	2017-05-31	157 359 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	295 005 \$
Vice-rectrice à l'administration	Roch, Joanne	2014-05-31	50 216 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	187 862 \$
Vice-rectrice aux études	Laflamme, Lucie	2017-05-31	63 396 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante et Vice-Recteur Technologie de l'Information	Buteau, Martin	2017-05-31	45 808 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche	Beauvais, Jacques	2017-05-31	45 082 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur au développement durable et relations gouvernementales & Campus Longueuil	Webster, Alain	2017-05-31	67 949 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	Faucher, Jocelyne	2017-05-31	112 239 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FMSS	Cossette, Pierre	2018-09-25	121 341 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne FLSH	Hudon, Christine	2016-05-31	40 072 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'administration	Coderre, François	2017-05-31	34 735 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FEPS	Brunelle, Jean-Pierre	2014-07-15	12 643 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	165 289 \$
Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	Noël, Pierre	2017-05-31	28 361 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS**

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	2015-06-30	49 350 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté des sciences	Jandl, Serge	2018-02-28	28 612 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	166 258 \$
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrik	2017-05-31	38 596 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	2017-05-31	33 461 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	155 389 \$
Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	Bertrand, Jean-Pierre	2014-05-31	6 763 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	146 532 \$
Vice-recteur adjoint	Beauchesne, André		8 886 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	146 532 \$
Vice-rectrice associée et directrice générale des ressources financières	Godbout, Élane		0 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		14 123 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	153 892 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	146 532 \$
Secrétaire général adjoint	Brochu, Frédéric		41 253 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS**

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

- Note :** Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.
- SAR :** Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.
- SABB :** Réfère au congé sabbatique des cadres.

## RÈGLEMENT 2575-008

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés</b>		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8259 (1982-06-28)
ENTRÉE EN VIGUEUR :	28 juin 1982		
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8315 (1982-11-01)
		Résolution :	A-8753 (1985-05-27)
		Résolutions :	A-9424 et A-9428 (1989-05-29)
		Résolution :	A-10138 (1993-04-26)
		Résolution :	A-10221 (1993-10-25)
		Résolution :	A-10239 (1993-11-29)
		Résolution :	A-10393 (1994-05-30)
		Résolution :	CA-2000-06-19-20
		Résolution :	CA-2001-08-27-11
		Résolution :	CA-2002-02-25-09
		Résolution :	CA-2002-06-17-12
		Résolution :	CA-2002-09-30-12
		Résolution :	CA-2003-03-31-13
		Résolution :	CA-2003-06-16-15
		Résolution :	CA-2004-05-25-16
		Résolution :	CA-2005-11-08-13
		Résolution :	CA-2006-04-25-12
		Résolution :	CA-2009-12-14-19
		Résolution :	CA-2012-06-18-15
		Résolution :	CA-2013-05-27-09

## TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET .....	2
2. CHAMP D'APPLICATION .....	2
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT .....	2
6. PROMOTION.....	3
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	6
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	6
13. RESPONSABILITÉ.....	7
14. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
ANNEXE .....	8

## 1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés, applicable pendant et après l'exercice de leur fonction.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

### 2.1 Personnel de direction du Rectorat

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint.

### 2.2 Personnel de direction des facultés

- les doyennes et doyens;
- les vice-doyennes et vice-doyens;
- les secrétaires de faculté.

## 3. DÉFINITIONS

**3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

**3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

**3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

## 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat et des facultés, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

## 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

## 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

## 7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

## 8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

### 8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### 8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général :

- 8.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.2.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint :**

8.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par leur personne supérieure immédiate;

8.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.4 Dans le cas des doyennes et doyens :**

8.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.4.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;

8.4.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.4.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.4.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.5 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :**

8.5.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;

8.5.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## 9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

### 9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur;- les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
  - dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé;- elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivaut à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

## **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

### **13. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève la Direction des ressources humaines du Service des ressources humaines et financières est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

### **14. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 juin 1982; les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 27 mai 2013.

**ANNEXE**

**Personnel de direction du Rectorat et des facultés**

**Traitement annuel et supplément administratif<sup>1</sup>**

**En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2013**

<b>Fonction</b>	<b>Traitement annuel</b>
Rectrice, recteur	257 849 \$
Rectrice adjointe, recteur adjoint	213 645 \$
Secrétaire générale, secrétaire général ou vice-rectrice, vice-recteur	184 178 \$
Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	143 659 \$
Doyenne, doyen	147 342 \$
<b>Supplément administratif</b>	
Vice-doyenne, vice-doyen ou secrétaire de faculté	11 164 \$

<sup>1</sup> Tous les montants inscrits dans la présente annexe s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et sont indexés conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG).

### 3. Rapport sur la performance 2013-2014

**Rapport annuel 2013-2014 : Persévérance des étudiantes et étudiants  
Baccalauréats sans études universitaire préalable, en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2014-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2013-2014
<b>Cycle</b>	Premier cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2008 Automne	Santé	111	105	4,1	1	2	3	94,6%	0,9%	1,8%	2,7%	95,5%
	Paramédical	169	95	2,0	55	6	13	56,2%	32,5%	3,6%	7,7%	88,8%
	Sciences pures	253	147	3,2	55	8	43	58,1%	21,7%	3,2%	17,0%	79,8%
	Sciences appliquées	357	274	4,2	44	10	29	76,8%	12,3%	2,8%	8,1%	89,1%
	Sciences humaines	211	134	2,9	34	11	32	63,5%	16,1%	5,2%	15,2%	79,6%
	Éducation	595	426	3,6	48	32	89	71,6%	8,1%	5,4%	15,0%	79,7%
	Administration	253	199	3,1	31	14	9	78,7%	12,3%	5,5%	3,6%	90,9%
	Arts	14	9	4,0		2	3	64,3%		14,3%	21,4%	64,3%
	Lettres	136	95	3,2	21	4	16	69,9%	15,4%	2,9%	11,8%	85,3%
	Droit	254	200	2,9	25	5	24	78,7%	9,8%	2,0%	9,4%	88,6%
<b>Total général</b>		<b>2353</b>	<b>1684</b>	<b>3,4</b>	<b>314</b>	<b>94</b>	<b>261</b>	<b>71,6%</b>	<b>13,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>11,1%</b>	<b>84,9%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants n'ayant jamais fréquenté d'établissement universitaire avant leur admission à l'U. de S. et qui ont entrepris un programme de baccalauréat à l'automne 2008 en première année, dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Durée moyenne des études pour l'obtention du grade : à noter qu'au secteur Sc. de la santé, la durée normale du programme de M.D. (doctorat en médecine) s'échelonne sur 4 années. Aux secteurs des Sc. pures, des Sc. appliquées et des Sc. de l'administration, la très grande majorité des programmes sont offerts en régime coopératif, ce qui entraîne une durée normale des études généralement augmentée de 1 ou 2 trimestres par rapport à un programme d'études en régime régulier. Il faut également noter qu'aux Sc. appliquées, les programmes sont de 120 crédits donc d'une durée minimale de 4 ans en régime régulier et de 4.3 ans en régime coopératif; ainsi qu'à la Faculté d'éducation où 3 programmes sont de 120 crédits.
- c) Relevé des grades obtenus:  
 0 : Nb. de dossiers d'étudiantes ou d'étudiants ajoutés aux grades obtenus, qui ont complété avec succès leur programme d'études, n'ont pas obtenu leur diplôme à ce jour, mais l'obtiendront sur réussite de l'exigence de connaissance de la langue française (dont 0 sur 0 : Nb. de ceux qui ont réussi l'exigence supplémentaire des facultés).

**Rapport annuel 2013-2014 : Persévérance des étudiantes et étudiants  
Maîtrises en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2014-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2013-2014
<b>Cycle</b>	Deuxième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2007 Automne	Santé	15	12	3,8	1	1	1	80,0%	6,7%	6,7%	6,7%	86,7%
	Paramédical											
	Sciences pures	107	90	2,7	6	4	7	84,1%	5,6%	3,7%	6,5%	89,7%
	Sciences appliquées	40	28	3,0	4	1	7	70,0%	10,0%	2,5%	17,5%	80,0%
	Sciences humaines	105	70	3,2	6	6	23	66,7%	5,7%	5,7%	21,9%	72,4%
	Éducation	93	63	2,1	8	8	14	67,7%	8,6%	8,6%	15,1%	76,3%
	Administration	228	189	1,8	8	5	26	82,9%	3,5%	2,2%	11,4%	86,4%
	Arts											
	Lettres	34	19	4,3	2	2	11	55,9%	5,9%	5,9%	32,4%	61,8%
	Droit	49	34	3,0	7	2	6	69,4%	14,3%	4,1%	12,2%	83,7%
<b>Total général</b>		<b>671</b>	<b>505</b>	<b>2,5</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>95</b>	<b>75,3%</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>14,2%</b>	<b>81,5%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2007 en première année d'un programme de maîtrise dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Dans la colonne autres diplômes :  
2 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis et diplômés dans un programme de doctorat.
- c) Dans la colonne "Aux études ou inscr. autre prog." :  
2 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.

**Rapport annuel 2013-2014 : Persévérance des étudiantes et étudiants  
Doctorats en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2014-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2013-2014
<b>Cycle</b>	Troisième cycle

Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nb de personnes et taux										
		Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2006 Automne	Santé	5	3	5,2	1	1		60,0%	20,0%	20,0%		80,0%
	Paramédical											
	Sciences pures	24	17	5,2	1	1	5	70,8%	4,2%	4,2%	20,8%	75,0%
	Sciences appliquées	25	11	4,7	2	3	9	44,0%	8,0%	12,0%	36,0%	52,0%
	Sciences humaines	28	8	5,8	6	9	5	28,6%	21,4%	32,1%	17,9%	50,0%
	Éducation	22	7	5,5	4	8	3	31,8%	18,2%	36,4%	13,6%	50,0%
	Administration	7	2	6,5		2	3	28,6%		28,6%	42,9%	28,6%
	Arts											
	Lettres	4					4				100,0%	
	Droit	4	1	6,3		1	2	25,0%		25,0%	50,0%	25,0%
<b>Total général</b>		<b>119</b>	<b>49</b>	<b>5,3</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>41,2%</b>	<b>11,8%</b>	<b>21,0%</b>	<b>26,1%</b>	<b>52,9%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2006 en première année d'un programme de doctorat dans un régime d'inscription à temps complet.

#### 4. Perspectives de développement

## **Université de Sherbrooke : perspectives de développement**

L'Université de Sherbrooke est unique à bien des égards. Il s'agit de la seule université au Québec à offrir, à l'extérieur de la métropole et de la capitale, une formation complète allant de la médecine au droit, en passant par le génie et l'éducation. De plus, son effectif étudiant provient de toutes les régions administratives du Québec sans exception avec, évidemment, une forte prépondérance d'étudiants provenant des régions de l'Estrie et de la Montérégie. L'Université de Sherbrooke est également la seule université francophone qui, sans être membre du réseau des Universités du Québec, œuvre principalement en région. C'est une institution bien enracinée, ouverte aux partenariats novateurs. L'Université de Sherbrooke est une université de calibre international avec une forte assise régionale. Le présent document illustre ses perspectives de développement.

### **L'année 2013-2014**

L'Université de Sherbrooke accueille en 2013-2014 plus de 40 900 étudiantes et étudiants inscrits à temps complet ou à temps partiel dans l'un ou l'autre de ses programmes, incluant les 10 000 personnes inscrites à l'Université du troisième âge. Au niveau de la recherche, la performance n'a jamais été aussi bonne au niveau de l'impact des travaux de recherche. L'année 2013-2014 a été encore marquée de façon importante par la poursuite des compressions budgétaires limitant la capacité de l'Université de mettre en œuvre de façon intégrée son plan stratégique, illustrant ainsi à nouveau l'importance d'une prévisibilité financière dans la gestion de nos organisations. Si le bilan pour l'Université de Sherbrooke reste néanmoins favorable en 2013-2014, les perspectives de développement semblent beaucoup plus difficiles à définir dans le contexte actuel.

### **L'enseignement, prioriser la réussite**

Assurer un parcours de formation de qualité à toute étudiante et à tout étudiant inscrit à l'Université de Sherbrooke constitue bien sûr la raison d'être de l'institution. L'Université a donc placé la réussite étudiante au centre de ses préoccupations et en a fait la plaque tournante de son plan stratégique 2010-2015. Les approches pour atteindre cet objectif sont nombreuses et diversifiées : recours plus grand aux technologies de l'information, reconnaissance des acquis, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche Strategic Enrollment Management (SEM) et reconnaissance de l'engagement étudiant.

L'Université de Sherbrooke se démarque d'abord par la diversité, la pertinence et la qualité des programmes qu'elle offre; une contribution exceptionnelle à la société québécoise qui nécessite d'être à l'écoute des besoins, d'anticiper les changements et de s'adapter rapidement. Il s'agit d'une approche qui distingue l'Université de Sherbrooke et qu'il faut préserver puisque, de plus en plus, les disciplines s'intègrent en vue de résoudre des problématiques nouvelles et qu'il convient d'offrir à la société des personnes diplômées possédant des compétences adaptées à son évolution. Ainsi, au cours des cinq dernières années, 150 programmes ont fait l'objet de modifications majeures, dont 24 au cours de l'année 2013-2014. C'est également dans ce contexte que l'Université a développé dix

nouveaux programmes de grade, dont huit aux cycles supérieurs, tous approuvés par le gouvernement. De même, 20 programmes ne répondant plus aux besoins ont été fermés. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la qualité et la pertinence de la formation assurent son développement.

Avec près de 4000 stages coopératifs en 2013-2014, l'alternance étude-travail constitue l'une des caractéristiques fondamentales de la formation initiale à l'Université de Sherbrooke. Une approche qui facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail et qui permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité. Lorsque les activités de stages non rémunérés sont inclus, comme en enseignement ou en médecine, c'est maintenant plus de 80 % des étudiantes et étudiants des programmes de baccalauréat qui bénéficient d'une formation incorporant l'alternance d'études et de stages en milieu de travail. Une performance exceptionnelle au Québec qui devrait continuer de croître.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une autre des caractéristiques de l'Université de Sherbrooke en lien avec le fort développement de la recherche. Ainsi, la croissance des inscriptions aux programmes de maîtrise et de doctorat s'est accrue de 13 et 24% de l'automne 2009 à l'automne 2013, une démarche qui non seulement répond à des besoins de formation traditionnelle encore très présents mais permet également d'innover de façon significative avec des programmes de plus en plus interdisciplinaires et innovants, comme l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET). Mis sur pied en 2011 par l'Université de Sherbrooke en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral et le milieu des affaires, l'ACET vise à transformer des projets étudiants originaux en entreprises commerciales fructueuses. Un concept unique qui se distingue et fait ses preuves, car déjà 34 entreprises et 100 emplois ont été créés.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants d'accéder directement à un champ particulier de savoir ou à un secteur précis du marché du travail. La démarche de l'Université de Sherbrooke se caractérise par l'intégration de ces programmes de formation de courte durée dans un cheminement qui, à terme, permet souvent l'obtention d'un diplôme de maîtrise, rendant ainsi de plus en plus accessible la diplomation au 2<sup>e</sup> cycle pour des étudiantes et étudiants souvent en milieu de travail.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que la rectrice a mentionné à maintes reprises que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en terme d'objectif de diplomation, mais bien se donner les objectifs les plus ambitieux de diplomation en faisant de l'enseignement, notamment universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Une orientation qui reste encore aujourd'hui à définir de façon spécifique et à mettre en œuvre de façon cohérente.

### **La recherche, un pôle d'envergure nationale**

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est un objectif majeur de *Réussir 2010-2015*. Dans ce domaine, la réputation de l'Université de Sherbrooke se construit année après année. Elle est maintenant reconnue comme l'un des trois pôles universitaires d'envergure avec Montréal et Québec.

Le recrutement de chercheuses et chercheurs de haut calibre, l'identification de créneaux de recherche précis, le travail interdisciplinaire et les plateformes technologiques de haut niveau font partie des stratégies mises de l'avant par l'institution. Le classement Leiden 2014 est venu confirmer les avancées réalisées en classant l'Université de Sherbrooke au 8<sup>e</sup> rang au Canada pour l'impact de ses publications scientifiques, c'est-à-dire en 2<sup>e</sup> position au Québec (derrière l'Université McGill). L'Université se distingue dans deux catégories. En sciences naturelles, elle décroche le 3<sup>e</sup> rang au Canada (derrière Toronto et Ottawa) et le 1<sup>er</sup> rang au Québec. En sciences de la vie, l'institution sherbrookoise se classe également 3<sup>e</sup> au Canada (derrière UBC et Toronto) et 1<sup>ère</sup> au Québec. L'Université démontre encore une fois toute la vivacité et le dynamisme de ses équipes de recherche, qui ont publié 1 705 articles scientifiques de 2009 à 2012.

Cette démarche de développement s'inscrit également dans un contexte d'internationalisation. Ainsi, en 2012, le CNRS mettait en place, en collaboration avec l'Université, l'Unité mixte internationale «Laboratoire nanotechnologies nanosystèmes» (UMI-LN2). Avec cette UMI, le CNRS délègue en sol canadien des chercheuses et chercheurs ou des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs français pour au moins une année. L'UMI de Sherbrooke a permis d'accueillir en 2013-2014 des sommités dans leur domaine, une démarche suffisamment porteuse pour mener, en novembre 2014, à la signature d'une nouvelle entente de « structure miroir » lors du passage au Québec du président de la France.

Des travaux de la *Chaire de recherche sur l'intérêt des jeunes à l'égard des sciences et de la technologie* à la percée mondiale en supraconductivité, la diversité, la pertinence, l'originalité et la capacité de travailler en partenariat caractérisent les travaux de nos chercheurs. Ainsi, avec l'inauguration en juillet 2012 du C2MI, un centre de recherche et développement en microélectronique unique au monde, l'Université contribue à réinventer le partenariat avec l'industrie et contribue fortement au développement de cette filière clé au Québec. Dans ce contexte, il faut poursuivre les efforts visant à accroître les activités de recherche au niveau universitaire dans le but de contribuer à résoudre les défis auxquels le Québec doit faire face et ouvrir de nouveaux horizons. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire. Le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, restent toutefois des contraintes significatives; les capacités de développement futurs seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

## **La gouvernance**

La réflexion menée sur la gouvernance des universités québécoises au cours des dernières années est largement intégrée dans les Statuts de l'Université de Sherbrooke et correspondent aux meilleures pratiques en place. L'Université poursuit depuis quelques années déjà des stratégies d'amélioration continue comme la démarche d'Excellence en budgétisation menant à la certification du GFOA (Government finance officers association). La démarche de révision de la reddition de compte reste toutefois à faire pour optimiser la gestion et maximiser les retombées des investissements publics.

## **La gestion financière**

Les efforts intenses effectués au cours des dernières années ont permis de maintenir une santé financière relativement bonne dans un contexte financier encore très difficile en 2013-2014. Que ce

soit au niveau du résultat d'exercice ou du résultat accumulé, la performance de l'Université est très enviable et s'explique par l'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire et des choix budgétaires judicieux, bien que parfois difficiles. Ces efforts se traduisent notamment par un déficit accumulé largement inférieur, en terme absolu ou relatif, à ce que l'on observe dans les universités québécoises comparables. Évidemment, les compressions budgétaires en 2012-2013 et 2013-2014 ont eu des impacts budgétaires importants affectant les résultats financiers pour l'année 2013-2014.

Dans ce contexte, l'Université de Sherbrooke ne pourra maintenir son équilibre financier et effectuer adéquatement la mission contribuant au développement de l'ensemble de la société québécoise que dans un contexte de réinvestissement devenant de plus en plus incertain. Il faudra également que les discussions entourant la nouvelle formule de financement permettent de prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke et sa forte assise régionale dans un contexte de rayonnement national et international.

### **Le développement durable**

La gestion universitaire se traduit également à Sherbrooke par une large place au développement durable. D'abord exprimés par les étudiantes et étudiants, les enjeux reliés au développement durable sont devenus ceux de la communauté universitaire tout entière. La démarche la plus connue est bien sûr son programme d'accès libre au transport en commun, initiative unique au Québec mise en œuvre depuis près de dix ans et contribuant largement à la lutte aux changements climatiques. Devant l'ampleur des enjeux entourant aujourd'hui la question des transports, force est de constater que l'Université a été très avant-gardiste dans ce domaine. En faisant de nos universités de véritables laboratoires de développement durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. L'Université de Sherbrooke a ainsi développé de nouvelles expertises et favorisé de nouveaux comportements qui sont largement reconnus, notamment par la sixième place au monde et la première à l'échelle canadienne au classement international des universités dans le domaine du développement durable selon le *Universitas Indonesia GreenMetric World University Ranking*.

Cette approche globale permet également à l'Université de contribuer au développement de la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissements à l'échelle internationale. Que ce soit par exemple au niveau des biocarburants de seconde génération, des bioplastiques, de la production d'énergie renouvelable ou du développement des véhicules électriques, la recherche et l'enseignement dans ce domaine devraient prendre de l'expansion. Dans le domaine de l'électrification des transports, le développement d'approches innovatrices en recherche dans une vision de partenariat et la forte expansion du *Centre de technologies avancées*, en collaboration avec BRP, sont en concordance avec les orientations développées par les deux derniers gouvernements et devraient permettre d'accroître l'importance de la recherche et de l'enseignement dans ce domaine au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

### **Internationalisation**

La croissance des activités internationales dans l'enseignement supérieur est de plus en plus dictée par la mondialisation d'un grand nombre d'activités et le caractère multiculturel et diversifié des populations. Le processus d'internationalisation inhérent à la nature même de l'université s'inscrit dans les enjeux entourant cette mondialisation. Ainsi, les défis démographiques du Québec sont

majeurs et la capacité de développement de notre société est en étroite relation avec sa capacité d'attirer et de retenir des personnes compétentes. Les universités peuvent évidemment contribuer à cette démarche essentielle. C'est dans ce contexte que l'effectif étudiant s'est accru de 19% pour les étudiantes et étudiants internationaux et de 22% pour les résidentes et résidents permanents au cours des cinq dernières années.

Toutefois, si les défis liés à l'accroissement de l'immigration dans une société francophone en Amérique du Nord sont nombreux, il en va de même pour une université francophone située en région. L'internationalisation à l'Université de Sherbrooke doit permettre de mieux préparer la communauté universitaire à la mondialisation et à la diversité culturelle, d'accroître le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux, de créer un réseau mondial d'échanges qui animera la communauté universitaire et d'enrichir nos étudiantes et étudiants québécois par des expériences multiculturelles et internationales. Cette internationalisation ouvre les milieux académiques à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de toutes les origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke peut accroître encore davantage son attractivité auprès des étudiantes et étudiants de la francophonie. Dans ce contexte, les discussions concernant les modifications des frais majorés pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux devront préserver et accroître cette attractivité, tout en maintenant un équilibre adéquat dans le réseau universitaire.

### **Les relations avec la collectivité**

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a pris un virage majeur dans ses relations avec la collectivité. La contribution de la recherche universitaire et des services à la collectivité au bien-être de la société est très riche et appréciée du milieu. Toutefois, l'Université de Sherbrooke devra mieux faire reconnaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux de la société. À l'échelle régionale, l'importance de la contribution scientifique, économique, culturelle et sociale de l'Université au développement de l'Estrie et de la Montérégie est une évidence. L'Université souhaite être en mesure d'accentuer cette intégration sociale dans ces régions et dans les villes où elle a développé des partenariats stratégiques.

*Cabinet de la rectrice, novembre 2014*



UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

| *Voir au futur*

Sherbrooke (Québec)  
Canada J1K 2R1  
819 821-8000

[USherbrooke.ca](http://USherbrooke.ca)

